

Déstockage de 60 000 tonnes pour stabiliser le marché

La pomme de terre à 80 DA malgré la surproduction

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3841 - Ven 8 - sam 9 avril 2016 - Prix : 10 DA

Commerce extérieur

Le tiers seulement des exportateurs assuré chez la Cagex

Page 5

Abdelmalek Boudiaf, ministre de la Santé :

La lutte contre le diabète, «priorité nationale»

Page 2

Une liste ou des listes ?

Par Mohamed Habili

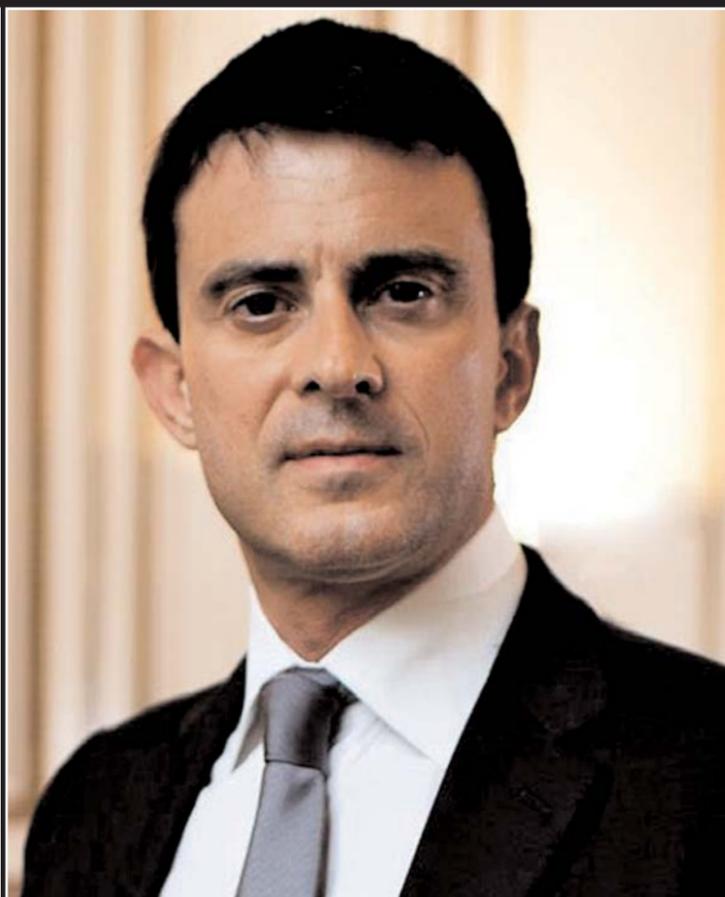
Si, comme cela a été rapporté dans des quotidiens paraissant le vendredi, Abdesslam Bouchouareb, le ministre de l'Industrie et des Mines, a effectivement nié devant la commission de l'APN chargée des questions économiques toute implication dans l'affaire dite des Panama Papers, alors il semble que son cas soit assez facile à démêler. De deux choses l'une en effet: ou bien il dit vrai, et alors son nom a été ajouté dans une liste où il ne figurait pas au départ ; ou bien il dit faux, et alors les mains tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays qu'il accuse de travailler à sa perte, à n'en pas douter se feront un plaisir de faire mentir ses dénégations. Apparemment, donc, il suffit de patienter un peu pour que la curiosité du public, mais aussi la sienne propre, soient satisfaites. Seulement les choses ne sont peut-être pas aussi simples. Qui dirait en effet avec l'autorité voulue laquelle des listes est la bonne, celle qui comporte le nom du ministre algérien ou bien celle où il n'y est pas? A supposer bien sûr qu'on puisse se trouver devant un dilemme de cette nature. On serait dans ce cas de figure comme dans un procès où chacune des parties concernées défend sa propre version des faits, et sans qu'il soit possible ni pour le juge ni pour personne de trancher entre les deux. Le doute devant en bonne justice profiter à l'accusé, c'est-à-dire en l'espèce au ministre algérien de l'Industrie, ce sera lui qui aura gagné le procès.

Suite en page 3

A la veille de la visite de Manuel Valls

Vive tension entre Alger et Paris

● 3^e session aujourd'hui à Alger du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français/Plusieurs accords seront signés



Les relations algéro-françaises qui ont connu une nette amélioration depuis la signature de la Déclaration d'Alger par les présidents des deux pays, semblent connaître un virage très sensible qui pourrait changer les calculs de chaque partie.

Page 3

Bordj Badji Mokhtar et El Oued

Arrestation de 12 contrebandiers et 5 familles sauvées

Page 24

Jusqu'à la fin de l'année au musée du Bardo

Le patrimoine préhistorique de l'Algérie exposé au public

Page 13

Abdelmalek Boudiaf, ministre de la Santé :

La lutte contre le diabète, «priorité nationale»

■ La progression du diabète, qui touche plus de 5 millions de personnes, surtout des adultes, n'épargne toutefois pas les plus jeunes. En ligne de mire, comme causes principales du diabète : surpoids, obésité, mauvaise alimentation, sédentarité et faible activité physique. La lutte contre cette maladie qui fait des ravages en Algérie, constitue une priorité nationale pour la santé publique, indique Abdelmalek Boudiaf.



PH/D. R. plus de 3 100 médecins généralistes, en vue de la couverture des besoins ressentis en la matière au niveau des régions ne disposant pas de spécialistes, fera savoir le ministre de la Santé. L'autre mesure appliquée, au titre du même plan national, a consisté en la création de foyers pour diabétiques au niveau des sièges des wilayas, parallèlement à la mise au point d'un guide des bonnes pratiques préconisées pour les praticiens du domaine. En outre, le ministre de la Santé insiste sur l'impérative intensification des campagnes pour un diagnostic précoce de la maladie à travers le pays. Ces dernières, soutient-il, doivent être appuyées par des cliniques mobiles pour renforcer l'action préventive. Mais aussi, la détection des complications de la maladie, la présentation de conseils sur le régime alimentaire préconisé et l'offre d'un soutien psychologique. Tout cela nécessite, ajoute le ministre, un suivi qui garantit l'intégration du malade dans le processus du traitement. Les spécialistes du domaine ont été également appelés à s'impliquer dans l'ancrage d'une culture sanitaire et préventive sur le diabète.

en le système de santé publique. Cette confiance une fois rétablie, explique-t-il, le citoyen évitera d'aller se soigner à l'étranger. Car, explique-t-il, beaucoup de malades qui se sont soignés à l'étranger l'ont regretté, à cause d'une prise en charge médiocre. Dans la continuité de son programme d'évaluation des réformes de son secteur, il annonce la tenue, dans dix jours, à Ghardaïa du deuxième colloque national de santé, où il sera question d'évaluer le bilan du projet «santé dans le Sud et les Hauts Plateaux» et élaborer un nouveau programme 2016-2017, surtout que le programme précédent a, a-t-il dit, «porté ses fruits à travers l'installation de 87% des médecins concernés dans les wilayas du Sud, après avoir réglé leurs problèmes liés au logement, aux salaires, aux congés, etc...». Suite à ce deuxième colloque national de santé publique, il sera procédé au lancement d'une campagne de dépistage des maladies transmissibles à travers sept wilayas, précise-t-il. Concernant le manque de personnel paramédical, il déclare que son département ministériel avait entamé, depuis deux années et demi, un programme de formation de plus de 19 500 techniciens supérieurs de la santé et 6 900 paramédicaux, en sus de la sortie de promotions de 1 500 sages-femmes cette année. Pour la wilaya de Chlef, qui compte 130 spécialistes, il fera savoir qu'elle sera renforcée par 36 autres spécialistes dans diverses pathologies.

«Zéro papier» au niveau des hôpitaux

Afin de faciliter les soins au patient, Boudiaf instruit les responsables des structures de santé au niveau national, d'équiper les hôpitaux publics de dossiers électroniques pour le suivi des patients afin d'atteindre l'objectif de «zéro papier» dans ces structures, en plus de parvenir à instaurer des cartes sanitaires magnétiques pour tous les citoyens. Concernant la grève des anesthésistes dans certaines wilayas du pays, exigeant la révision de leur statut, le ministre est catégorique : cette question n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Il fera savoir qu'une commission ministérielle travaille en collaboration avec les syndicats concernés et la direction générale de la Fonction publique sur ce dossier, estimant que le projet enregistré «une avancée dans l'étude de certaines revendications telles que le classement professionnel de cette catégorie». A son arrivée à Chlef, le ministre de la Santé a donné le coup d'envoi d'un marathon, auquel ont pris part une soixantaine de personnes diabétiques, avant l'inspection d'une caravane médicale mobile initiée par les laboratoires Sanofi. Le ministre a également visité une tente médicale consacrée à la culture sanitaire, avant de procéder à l'inauguration d'une clinique de chirurgie dentaire et d'un foyer pour diabétiques, à la cité Arroudj de Chlef, en plus d'un bloc d'urgences médicales, à l'hôpital des sœurs Badj.

L.A.R.

De notre envoyée spéciale à Chlef Louiza Ait Ramdane

Le diabète frappe majoritairement des jeunes. Sa prévalence est estimée entre 9 et 12%, selon les études chez la population âgée de 25 ans et plus. La prévention et la lutte contre le diabète au rang de «priorité suprême», souligne le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf dans son intervention à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, célébrée cette année, sous le thème «Diabète : revers du développement». «L'Algérie a opté pour une lutte complémentaire contre les facteurs de risque», ajoute-t-il, signalant le lancement, à cet effet, du plan national

stratégique multisectoriel en application du décret exécutif promulgué par le Premier ministre pour la lutte contre cette maladie. Pour Boudiaf, ce plan nécessite une mobilisation de tous les partenaires actifs, dont la société civile et les médias. Il précise à cet effet, que parmi les mesures déjà engagées dans ce sens, la formation de tous les intervenants de proximité, dans un objectif d'amélioration des aptitudes des médecins généralistes, pour une meilleure prise en charge du malade.

Plus de 3 000 médecins formés

Depuis son lancement, cette opération a permis la formation de

Réinstaurer la confiance dans le système national de santé

Le ministre de la Santé qui s'est félicité des acquis et des améliorations du système de santé dans notre pays, insiste sur la conjugaison des efforts de tous les professionnels du secteur pour réinstaurer la confiance

Le DG de la CNAS :

«Les arrêts de travail des diabétiques ont cumulé une moyenne de 60 jours/an»

Le Directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale des travailleurs salariés (CNAS), le D' Tidjani Hassan Heddami a indiqué que les arrêts de travail des diabétiques ont cumulé en 2015 une moyenne de 60 jours. Le D' Heddami a indiqué à l'APS, à l'occasion de

la Journée mondiale de la santé célébrée le 7 avril, et placée cette année sous le thème «le diabète menace le développement» que 20 894 diabétiques affiliés à la sécurité sociale ont bénéficié d'arrêts de travail en 2015, soit 2,5 % des personnes atteintes de diabète, soit une

moyenne de 60 jours pour chaque malade durant la même période. Dans le cadre du décret n° 84-27 du 11 février 1984 amendé et complété et fixant les modalités d'application du chapitre II de la loi 83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales, la CNAS assure une

prise en charge à 100% de 26 maladies chroniques et à 80% de trois autres maladies, à savoir la maladie de Crohn, l'asthme et l'hypertension artérielle. Le même responsable a estimé que la prise en charge des diabétiques est assurée par le système du tiers payant pour tous les médicaments traitant le diabète de types 1 et 2. Le nombre de malades pris en charge est de 1 232 272 diabétiques dont 830 219 assurés sociaux et 402 053 ayants droit. Selon M. Heddami, une stabilité a été enregistrée en matière des arrêts de travail des diabétiques au cours des dernières années. Plus de 1 386 000 indemnités journalières ont été versées par la CNAS à la même catégorie, soit 10,4% de l'ensemble des indemnités estimées à 13 275 800. En 2014, la CNAS a indemnisé plus de 1 383 000 malades atteints de diabète, soit un taux dépassant les 10% sur l'ensemble des indemnités journalières estimées à 12 736 502. Le directeur général de la CNAS a indiqué qu'en 2015, les indemnités jour-

nalières versées aux diabétiques avaient atteint près de 1 314 000, soit un taux de 9,2% de l'ensemble des indemnités journalières versées aux bénéficiaires, estimées à 14 225 596 sans compter les arrêts de travail rejetés par la Caisse. Le D' Heddami a estimé, dans ce cadre, que ces arrêts de travail constituaient un «*jeu*» fardeau pour l'Etat et pour la société sur le plan économique et social précisant qu'il est possible de redresser la balance à travers la coordination des activités entre les ministères de la Santé et de la Solidarité. Une bonne prise en charge médicale et une sensibilisation aux complications de cette pathologie à travers une éducation sanitaire permettront une amélioration de l'état de santé du diabétique et une réduction des coûts des soins, a-t-il souligné, regrettant toutefois, l'absence d'un protocole de soins pouvant réduire les complications de la maladie et augmenter l'espérance de vie des diabétiques. e dépistage précoce du diabète.

G. T.

Béjaïa

Les enseignants contractuels bloquent à nouveau la direction de l'Éducation

LE BRAS de fer entre les enseignants contractuels et vacataires de la wilaya de Béjaïa et le ministère de l'éducation continue. Alors que les marcheurs continuent leur grève de la faim à Boudouaou où ils ont reçu le soutien de leurs collègues de cette wilaya, jeudi dernier, d'autres enseignants contractuels ont bloqué à nouveau le siège de la direction de l'Éducation de wilaya et comptent le bloquer encore dès demain selon des échos. Le directeur de l'Éducation de la wilaya de Béjaïa a été contraint d'appeler via Radio Soummam les protestataires à revenir à la raison, leur expliquant la mesure

prise par le ministre de l'Éducation qui a décidé de prendre en considération les années d'expérience dans l'enseignement lors du concours de recrutement fixé au 30 du mois courant. «Nous avons bloqué le siège de la DE et nous allons poursuivre notre action ce dimanche» nous dit une enseignante contractuelle, en l'occurrence Mme Ghania Hania. Et d'ajouter, «nous allons revenir à la charge jusqu'à l'intégration de tous les contractuels sans conditions dans l'Éducation nationale». Ceci «pendant que certains directeurs dans la wilaya de Béjaïa ont menacé les enseignants contractuels de licenciement», nous dit M. Ferguenis secrétaire de wilaya du SNAPAP. Le SETE a annoncé dans une déclaration datée de jeudi la tenue d'une journée de protestation ce lundi suivie d'un rassemblement devant le siège de la direction de l'Éducation. Hier, une caravane constituée de délégués syndicaux s'est rendue à Boudouaou pour soutenir les marcheurs en grève de la faim depuis cinq jours. Le SETE a qualifié la situation des contractuels «d'alarmante et inhumaine» et dénonce «la position tranchante de la ministre de l'Éducation» et estime qu'il «ne peut rester indifférent face à la gravité de la situation». H.C.

A la veille de la visite de Manuel Valls

Vive tension entre Alger et Paris

■ Les relations algéro-françaises qui ont connu une nette amélioration depuis la signature de la Déclaration d'Alger par les présidents des deux pays, semblent connaître un virage très sensible qui pourrait changer les calculs de chaque partie.

Par Nacera Chennafi

Alors que les deux pays se dirigent vers l'organisation du 3^e haut comité gouvernemental prévu pour le 17 avril avec la présence du Premier ministre français Manuel Valls qui sera accompagné d'un nombre important de son staff gouvernemental, la dernière publication de journal «Le Monde» concernant ce qui est appelé Panama papers et la publication de l'image du président Bouteflika en Une alors qu'il n'est pas cité dans cette affaire a mis Alger en colère qui a communiqué sa protestation à Paris. A cet effet, Alger ne décolère pas et après la convocation de Bernard Émié, ambassadeur de France à Alger, le mercredi 6 janvier par le chef de la diplomatie algérienne, Ramtane Lamamra, c'est au tour du ministre de l'Intérieur, Noureddine Bedoui de tracer des lignes rouges à ne pas dépasser.

Dans une déclaration à la presse jeudi dernier en marge d'une plénière consacrée aux questions orales, que «l'atteinte aux institutions constitutionnelles et à leurs symboles était une ligne rouge à ne pas franchir», M. Bedoui qui répondait à une question d'un journaliste sur la campagne de presse hostile à l'Algérie et à ses institutions menée par certains médias en France dira qu'«il est de notre devoir en tant qu'Algériens de ne pas tolérer qu'il soit porté atteinte à nos symboles et à nos institutions constitutionnelles», a ajouté le ministre en marge d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales. La protestation énergique du ministère des Affaires étran-



gères contre cette campagne est une «réaction appropriée», a affirmé M. Bedoui.

Selon un communiqué de MAE algérien, cette convocation est venue «suite à la campagne de presse hostile à l'Algérie et à ses institutions menée en France dans différents médias et à travers d'autres activités publiques». La même source a indiqué que «M. Lamamra a fait valoir le fait que ladite campagne malveillante et fallacieuse – que l'invocation de la liberté de la presse ne saurait aucunement justifier – a atteint son paroxysme avec des manipulations diffamatoires délibérément dirigées contre l'Institution présidentielle». De son côté, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb, qui a été interrogé jeudi dernier par un député de la commission économique de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur ce qui est appelé Panama papers, aurait indiqué que «c'était faux et que ce sont des manœuvres de

l'étranger». Bouchouareb aurait parlé aussi «des lobbies qui ont des intérêts en Algérie parce qu'il a fermé les portes devant eux». Il faut savoir que des moments de tension ont déjà existé entre les deux pays, d'ailleurs, c'est la deuxième fois en six mois que l'ambassadeur de France en Algérie est convoqué aux Affaires étrangères. Il a été déjà convoqué, le 18 octobre dernier, après la fouille de Hamid Grine à l'aéroport d'Orly. M. Émié avait été reçu par le directeur général du protocole au MAE.

Il ne faut pas oublier aussi le dossier du Sahara occidental sachant que le 29 mars dernier, Ramtane Lamamra a montré la colère d'Alger à son homologue français Jean-Marc Ayrault, Paris ayant appuyé le Maroc dans son offensive contre l'ONU. Et d'autre part, Alger même – si elle ne le dit pas directement, reste insatisfaite du niveau de coopération économique, notamment l'investissement français en

Algérie qui reste loin des espérances. Cependant, l'atteinte à la réputation des institutions algériennes est la goutte qui a fait déborder le vase. A cet effet, on ne sait ce que pourra trouver le Premier ministre, Manuel Valls comme réponse aux responsables algériens sachant qu'il est attendu demain à Alger dans le cadre du Haut comité gouvernemental algéro-français. La signature de plusieurs contrats est annoncée mais ceci ne suffira pas probablement pour faire l'impasse sur la campagne des médias français même si le président Hollande ne peut exercer aucun pouvoir sur ses médias sachant que l'homme est politiquement affaibli ainsi que le montrent différents sondages quant à ses chances aux présidentielles de 2017. Toutefois, selon des observateurs, l'Algérie restera liée à la France malgré toutes les tensions, que ce soit avec Hollande ou celui qui lui succédera.

N. C.

Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français

3^e session aujourd'hui à Alger

La troisième session du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français (CIHN), se tiendra dimanche à Alger sous la coprésidence des Premiers ministres des deux pays, Abdelmalek Sellal et Manuel Valls. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la visite de M. Valls à Alger, samedi et dimanche, et qui sera marquée par des rencontres bilatérales entre des hauts responsables algériens et français pour examiner les perspectives de la coopération entre les deux pays. Il s'agit notamment des secteurs de l'industrie, l'agriculture, l'eau et l'environnement, l'éducation, les transports, l'intérieur et la justice, l'enseignement supérieur, la culture et les affaires religieuses. En outre, la troisième session du CIHN sera consacrée, entre autres, à l'examen de quatre projets d'accords dans l'électricité et les hydrocarbures, l'engineering industriel et les systèmes de ges-

tion, ainsi que le consulting et les services du numérique. D'autre part, le forum de partenariat algéro-français tiendra sa troisième édition en marge de la réunion du CIHN dans le but d'identifier, d'encourager et de multiplier les partenariats productifs et d'accompagner ces entreprises et opérateurs économiques jusqu'à la signature d'un premier accord. Par ailleurs, la troisième session du CIHN à laquelle prendront part des membres des deux gouvernements devrait permettre de dresser un bilan des progrès effectués dans la feuille de route bilatérale retenue aussi bien lors des deux précédentes sessions que dans le cadre du Comité mixte économique algéro-français (COMEFA) et de fixer de nouveaux objectifs dans l'ensemble des volets de la relation bilatérale tels que le BTP, la sous-traitance industrielle, l'agroalimentaire, le numérique, la santé et la formation professionnelle.

Les travaux de la troisième session du CIHN seront précédés par ceux de la quatrième réunion du COMEFA. Créé en mai 2013 en application de la Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie, le COMEFA est un mécanisme de renforcement et de diversification des relations économiques, industrielles et commerciales entre l'Algérie et la France.

Plusieurs accords seront signés

Plusieurs accords vont être signés par l'Algérie et la France dans le cadre de la tenue de la 3^e session du Comité intergouvernemental de haut niveau (CIHN), qui sera co-présidé par les Premiers ministres des deux pays, Abdelmalek Sellal et Manuel Valls, a appris l'APS de source diplomatique à Paris. Cette réunion «devrait être sanctionnée par la signature de plu-

sieurs accords touchant des domaines aussi divers que l'éducation, l'emploi, la jeunesse et sport, ainsi que d'autres accords de partenariat économiques», précise-t-on. Les projets «prêts à la signature» concernent la production d'isolateurs électriques de haute tension et celle des vannes hydrocarbures. Il est prévu également la création d'une joint-venture dans le domaine de l'engineering industriel et systèmes de gestion et d'une autre dans le domaine du consulting et des services du numérique. D'autres projets «potentiels» peuvent faire l'objet, sous réserve, d'une signature en marge du CIHN, indique-t-on, parmi lesquels figurent le projet phare de l'implantation en Algérie de l'usine Peugeot-Citroën PSA, ceux ayant trait à la valorisation du phosphate et à la production de gaz industriel, ainsi qu'au transport ferroviaire. Trois accords de partenariat seront

LA QUESTION DU JOUR

Une liste ou des listes ?

suite de la page Une

Mais qu'il ne s'attende pas à des excuses pour autant. Le fait qu'aucune preuve n'ait à ce jour été produite établissant l'implication de Chakib Khellil dans l'affaire Saipem/Sonatrach n'a pas empêché ses accusateurs de faire comme si cela avait été fait. En somme, comme si le procès avait déjà eu lieu, et que le verdict de culpabilité ait été déjà rendu. A propos d'excuses, Le Monde en a fait au président Bouteflika, dont la photo a été substituée à celle du ministre de l'Industrie, dans la double intention de diffamer et de provoquer. Pourquoi un journal en apparence aussi soucieux de sa bonne réputation a-t-il agi de la sorte, comme une vulgaire feuille pour qui la déontologie est lettre morte ? Est-ce pour dire que la photo de la personne placée au bon endroit et l'existence de son nom dans la liste des «réprouvés» se valent d'une certaine manière ? Parmi les noms des personnages importants révélés dans le cadre de cette affaire manque, hélas, celui du président algérien. Qu'à cela ne tienne, le journal en question s'autorise de pallier ce manque frustrant en placardant la photo de Bouteflika au milieu de celles de pontes bel et bien nommés quant à eux. N'est-ce pas là une façon comme une autre d'y aller de sa propre liste noire ? Or s'il existe au moins un cas avéré de falsification, ou de tentative de falsification, n'est-on pas en droit de douter de la véracité de toute la liste ? Un journal réputé a cherché à impliquer dans l'affaire un président qui n'a rien à y voir. Il est clair dans ces conditions qu'il avait été tenté de faire place à son nom dans la liste même. S'il ne l'a pas fait, c'est sûrement qu'après avoir minutieusement pesé le pour et le contre inhérents à ce coup bas, il a fini par se convaincre de couper la poire en deux, de se faire plaisir à moitié, c'est-à-dire de diffamer tout en se réservant une porte de sortie pour le cas où ça risque de tourner à l'affaire d'Etat.

M. H.

probablement signés au titre de la convention-cadre du 26 octobre dernier à Paris, lors des travaux de la COMEFA, entre le groupe algérien GICA et le groupe français Lafarge. Ils concernent la remise à niveau de la cimenterie de Raïs Hamidou (Alger), la réalisation d'un pôle technologique et la réalisation d'une plateforme d'exportation de ciment. En marge de ce rendez-vous important, un forum d'affaires algéro-français, le troisième, sera organisé dimanche et lundi, auquel sont conviés près de 300 acteurs économiques des deux côtés de la Méditerranée. Les domaines ciblés par ce forum touchent aux secteurs du BTP, de la sous-traitance mécanique, de l'agroalimentaire, du numérique, de la santé, de la co-localisation, de la formation professionnelle et de la finance. Yanis T./APS

Déstockage de 60 000 tonnes pour stabiliser le marché

La pomme de terre à 80 DA malgré la surproduction

■ L'Office national interprofessionnel des légumes et viandes (Onilev) a procédé, en début de semaine en cours, au déstockage de 60 000 tonnes de pomme de terre afin de stabiliser le marché durant ce mois d'avril avant l'entrée de la récolte de saison en mai, a-t-on appris jeudi dernier auprès de cet office.

Par Yacine Djadel

En effet, le marché de la pomme de terre en Algérie reste relativement instable, notamment au niveau des prix, et ce, en dépit de la production abondante et de toutes les mesures prises récemment dans ce sens afin d'améliorer le secteur. «Vu que la récolte de pomme de terre d'El Oued tire à sa fin, nous avons commencé à déstocker les 60 000 tonnes absorbées il y a trois mois à partir de la production d'arrière-saison». C'est ce qu'a indiqué à l'APS Sahraoui Benallal, directeur général de l'Onilev. Ces quantités viennent ainsi renforcer le marché de la pomme de terre au niveau national qui est actuellement approvisionné à partir des dernières récoltes d'El Oued, au sud, et de la primeur de Mostaganem et de Skikda, au nord. A cet effet, M. Benallal ajoute que plus de 70 opérateurs privés conventionnés avec l'Onilev ont participé à cette opération de stockage, effectuée en février dernier lorsque le prix de ce produit de large consommation a fortement chuté à cause d'un surplus de production. Toujours selon la même source, le mois d'avril constitue une période de soudure qui intervient entre la fin de l'arrière-saison (de décembre à mars) et avant le début de la récolte de saison (de mai à mi-septembre).

D'où, par ailleurs, la nécessité à renforcer en quantité le marché national de la pomme de terre. Une initiative sans doute des plus préventives et louables pour couvrir le besoin national en matière de pomme de terre. Néanmoins, pour ce qui est du prix de celle-ci, c'est une autre



affaire. Il faut savoir déjà qu'en conséquence le prix de ce tubercule a enregistré une nette hausse depuis le début de ce mois.

Le kilogramme de pomme de terre est cédé sur le marché entre 40 et 65 dinars et même plus, alors qu'il avait chuté à moins de 35 DA au niveau des détaillants et à moins de 20 DA chez l'agriculteur, affirme le directeur de l'Onilev. Ceci dit, bien que M. Benallal rassure à ce propos les consommateurs en avançant que le produit est dis-

ponible sur le marché et les prix commenceront à baisser à partir de la deuxième quinzaine du mois d'avril, et ce, grâce à l'entrée des récoltes à partir des zones de production précoce telles que Mostaganem, Ain Defla et Skikda, la réalité du consommateur est loin d'être réjouissante pour le moment. A plus forte raison que le kilogramme de pomme de terre a grimpé jusqu'à 80 dinars, avons-nous constaté hier au marché Clauzel d'Alger-Centre. En dépit donc de

la surproduction de la pomme de terre, et ce, en se préparant à même à l'exporter, les autorités peinent toujours à réguler son prix pour que le citoyen puisse acheter son kilo de pomme de terre à un prix raisonnable.

Le paradoxe du prix de la pomme de terre

Au moment où la superficie réservée à la production de pomme de terre est passée de 105 000 ha en 2009 à 150 000 ha

actuellement avec une récolte passant, quant à elle, de 2,5 millions de tonnes en 2009 à 4,5 millions de tonnes en 2015, de surcroît à tous les progrès qui ont été réalisés dans le domaine au point de commencer à en exporter, le consommateur algérien achète toujours son kilo de pomme de terre à pas moins de 80 dinars. Un prix relativement exorbitant, voire paradoxal, face à cette situation tant alarmante qu'ironique. «Avant, on ne justifiait cette flambée des prix par tout le cheminement du produit, partant de l'agriculteur qui le vend à 20 DA, par exemple, jusqu'au consommateur qui l'achète entre 75 et 80 DA, sans compter les fois où il atteint les 100 DA, voire plus, comme au mois de carême.

On justifiait ces hausses de prix par le coût du transport, le manque de récolte, mais maintenant que tout s'est amélioré, on se demande pourquoi la situation est la même», nous a fait part un citoyen rencontré au marché Clauzel, qui n'a pas caché son mécontentement à cet effet. Avec les perspectives du secteur annoncées par le directeur de l'Onilev et qui tablent sur 6 millions de tonnes pour 2019, ce produit, aliment base pour la totalité des Algériens vu son fort taux de consommation, ne risque pas de manquer pour les années à venir, encore faudra-t-il, pour la tutelle, réguler en urgence son marché au niveau du prix et non des quantités de production, car à ce rythme entre spéculations, manque de contrôles des produits et bien d'autres raisons, le citoyen aura de plus en plus de mal à s'offrir ce légume de prédilection.

Y. D.

Bedoui :

La quête de dons dans les mosquées est régie par une «réglementation stricte»

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bedoui, a affirmé, jeudi à Alger, que la quête de dons dans les mosquées était régie par «une réglementation stricte qui définit le cadre de l'activité des commissions de mosquées instituées à cet effet». M. Bedoui, qui répondait à une question du député Nacer Hamdadouche de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV) lors de la séance plénière de l'APN, sur l'interdiction de la quête de dons dans les mosquées, a indiqué que cette opération était «autorisée et régie par une réglementation stricte qui définit le cadre de l'activité des commissions de mosquées instituées à cet effet et les modalités de l'utilisation de ces fonds au service de la mosquée». Il a précisé que «cette opération n'a pas été gelée mais elle est désormais soumise à l'approbation préalable des services de l'Administration centrale du ministère de l'Intérieur en vue de garantir l'application rigoureuse des textes réglementaires relatifs à la quête de

dons pour éviter toute violation de la mission et activités des commissions de mosquées». Il a rappelé, à ce propos, le rôle de ces commissions qui consiste essentiellement à «contribuer à la construction et à l'équipement des mosquées et écoles coraniques ainsi que les logements destinés aux imams». L'ordonnance 77-03 en date du 19 février 1977 fixe les conditions et modalités de quête de dons et leur répartition dans la construction des mosquées et écoles coraniques ainsi que dans les logements destinés aux imams. M. Bedoui a insisté, d'autre part, sur l'importance de «conférer plus de rigueur à la mission des commissions de mosquées, à réguler l'opération de quête de dons et à maîtriser la gestion et la dépense de ces fonds». A cet effet, la directive 1601 a été promulguée le 16 mars 2015 afin de réguler l'opération de quête de dons. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a souligné que le nombre d'autorisations attribuées durant le premier trimestre de cette année pour la quête de

dons était de 117, ajoutant que 4 milliards de DA ont été consacrés au parachèvement de la construction des mosquées et écoles coraniques ainsi que les logements des imams. Aux questions de la presse sur les mesures prises pour interdire le détournement de ces dons aux groupes terroristes, il a affirmé que «les autorités publiques s'emploient à partir de la réalité sécuritaire régionale qui nous entoure et des dangers qui nous menacent, à prendre les dispositions juridiques qui s'imposent pour prendre en charge cette question avec sérieux et renforcer l'action de sensibilisation au sein de la société». Il a tenu enfin à rappeler «les défis sécuritaires qui se posent» et qui exigent, selon lui, «le renforcement de la prise de conscience et la contribution de toutes les institutions sécuritaires à la préservation de la stabilité et de la sécurité du pays». «La wilaya d'Alger poursuivra la réhabilitation du vieux bâti» La wilaya d'Alger poursuivra l'opération de réhabilitation du vieux bâti pour pré-

server son patrimoine historique, a souligné jeudi le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bedoui. La wilaya d'Alger poursuivra l'opération de réhabilitation du vieux bâti, et ce, en cinq étapes, a précisé M. Bedoui qui répondait à une question d'un député de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales. La wilaya a lancé une étude pour réhabiliter les communes d'El Harrach, Hussein Dey, Sidi M'hamed, El Madania et Alger-centre dans une première étape, a rappelé le ministre, indiquant que cette étude avait touché plus de 17 000 bâtisses. Par ailleurs, M. Bedoui a précisé que «le financement des travaux de restauration des anciens quartiers a été confié à un fonds spécial pour la réhabilitation du parc immobilier des communes d'Alger créé en vertu de la loi de Finances 2003», indiquant que «les recettes de ce fonds ont atteint 3,9 milliards de dinars».

Ahlam Y.

Commerce extérieur

Le tiers seulement des exportateurs assuré chez la Cagex

■ Seulement un tiers des quelque 500 exportateurs que compte le pays est assuré chez la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex), a indiqué jeudi à Alger son P-dg Djilali Tariket.

Par Salem K.

«**L**e tiers des exportateurs algériens est assuré auprès de la Cagex, représentant des capitaux exportés de 12 à 15 milliards de DA», a-t-il déclaré à la Radio nationale. L'assurance-crédit à l'exportation est une assurance de prévention facultative qui protège l'exportateur contre les risques commerciaux, politiques, de non-transfert et des catastrophes qui peuvent être rencontrés dans le pays de l'acheteur. Elle permet notamment d'éviter à l'exportateur des impayés de sa marchandise et lui assure ainsi des remboursements le cas échéant. Selon M. Tariket, la Cagex a déjà remboursé aux exportateurs des impayés pour 150 à 200 millions de DA. La prime d'assurance à payer par l'exportateur varie entre 0,35% et 0,45% de la valeur exportée, une prime compétitive par rapport aux pays du sud, dira le responsable. «C'est vrai que ce n'est pas une assurance obligatoire, mais pourquoi un manager d'une entreprise ne souscrit pas à une

garantie qui évite à sa compagnie des risques de non-paiement ?» s'est-il interrogé. D'ailleurs, cette garantie qu'offre la Cagex devrait pousser les pouvoirs publics à assouplir la législation régissant le rapatriement des devises en Algérie, selon lui. «Pourquoi sanctionner l'exportateur qui ne rapatrie pas son argent dans le délai légal, en le mettant en prison, lorsqu'il est assuré par la Cagex? Dans ce cas, le rapatriement est assuré, et la Cagex, qui est profondément impliquée dans l'acte d'exportation, prend sa responsabilité pour recouvrer la créance à l'étranger par tous les moyens de droit, et elle sait très bien le faire aujourd'hui», a-t-il argué. Il a rappelé que l'ordonnance 1996-22, relative à la répression de l'infraction à la réglementation des changes, donnait à la Banque d'Algérie et à la Direction générale des Douanes le pouvoir de constater les infractions pour non-rapatriement des capitaux en cas d'exportation. Quant au délai plafond de rapatriement des recettes des exportations, qui sera éventuellement prolongé de six mois actuellement à une année, M. Tariket ne juge pas vraiment utile un tel allongement. «Le problème n'est pas le délai car, à la demande de l'exportateur, la Cagex peut demander à la BA une prolongation de ce délai lorsqu'un marché important nécessite un rapatriement



Ph. > D. R.

plus long», a-t-il précisé. «La question n'est pas de revoir les délais de rapatriement mais d'assouplir la législation», soutient-il. Encourager les exportateurs à ouvrir des représentations à l'étranger D'autre part, M. Tariket qui reproche à l'Exécutif de ne pas associer sa compa-

gnie d'assurance, forte d'une expérience de 20 ans, dans la réflexion autour de la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie, estime que la faiblesse de ces dernières est également d'ordre organisationnel. «Exporter c'est s'adresser à des marchés étrangers qui ont des exigences et des goûts parfois totalement différents du marché interne, il faut une organisation interne adaptée à l'exportation et une fine connaissance des marchés étrangers et c'est un travail de longue haleine», analyse-t-il. Il faudrait pour ce faire, propose cet assureur public, encourager l'ouverture des représentations des entreprises algériennes à l'étranger pour les rapprocher des acheteurs et leur permettre de faire la promotion de leurs produits et de les faire écouler selon les lois du pays destinataire. «Il suffit juste de faire quelques rues d'Alger pour voir le nombre de bureaux de liaison des sociétés étrangères qui veulent vendre leurs biens et services en Algérie, alors, qu'à l'étranger, vous ne trouverez presque pas d'enceintes de sociétés algériennes», a-t-il fait remarquer. L'autorisation des exportateurs algériens à effectuer des transferts de devises à l'étranger en vue de leur permettre d'ouvrir leurs propres comptoirs d'exportation, est en cours de discussion entre un groupe de réflexion installé auprès du Premier ministre et la Banque d'Algérie. Plus de 1 240 opérateurs, entre personnes physiques et morales, sont inscrits au registre du commerce en tant qu'exportateurs. Les données sur le terrain montrent cependant que moins de 500 opérateurs exportent réellement en Algérie dont moins de 200 de façon régulière. En 2015, les exportations hors hydrocarbures ont représenté 5,46% des exportations globales de l'Algérie, avec 2 milliards de dollars contre 2,6 milliards de dollars en 2014. S. K./APS

Le Brent à 40,75 dollars le baril

Le pétrole de nouveau en hausse

Les prix du pétrole se reprenaient vendredi en cours d'échanges européens, regagnant le terrain perdu la veille en raison de prises de bénéfices et d'incertitudes grandissantes quant à l'issue de la réunion entre grands producteurs prévue mi-avril à Doha. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 40,75 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 1,32 dollar par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en mai prenait 1,37

dollar à 38,63 dollars. Les cours du Brent et du WTI, après avoir bondi de plus de 5% mercredi dans le sillage d'une forte chute des stocks américains de brut, ont subi une nette correction jeudi sur fond de prises de bénéfices, avant de se reprendre vendredi alors que les attentes entourant la réunion du 17 avril au Qatar semblaient refaire surface. «Les dynamiques de l'offre et de la demande sous-jacentes sur le marché pétrolier sont encore loin de s'améliorer et cette prise de conscience (chez les investisseurs) semble avoir été derrière le mouvement de recul» qu'ont connu récemment

les prix du pétrole, expliquait Angus Nicholson, analyste chez IG. Mais, selon ce dernier, les prix ont aussi été soumis dernièrement à une forte volatilité à l'approche de la réunion du 17 avril entre grands producteurs à Doha, et cette tendance devrait s'accroître alors que les différentes parties en présence cherchent à se positionner en amont de cette rencontre. De son côté, Lukman Otunuga, analyste chez FXTM, estimait que la saga du pétrole se poursuivait, les prix étant de nouveau orientés à la hausse avant la réunion entre pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

(Opep) et hors opep à Doha, même si «la plupart (des analystes et investisseurs) s'attendent à ce qu'elle ne débouche sur aucun succès». «Alors que les événements progressent, il semble que la majorité des acteurs du marché pétrolier n'ont aucune intention de réduire leur offre, mais cherche plutôt à exploiter les niveaux explosifs de volatilité sur les marchés pétroliers pour encourager une hausse spéculative des prix», faisait remarquer M. Otunuga, soulignant que les cours du pétrole restaient fondamentalement baissiers et devraient renouer avec les pertes une fois que le rebond technique aura touché à sa fin. Farid C.

Tunisie/Elle était de 500 tonnes en 2005

La production de l'huile d'olive atteint les 20 000 tonnes/an

La production tunisienne d'huile d'olive conditionnée a atteint 20 000 tonnes au cours de la saison 2014-2015, a indiqué jeudi le ministre de l'Industrie, Zakaria Hamad. Rappelant que cette production était de 500 tonnes en 2005, le ministre tunisien a précisé que cette importante augmentation est due, notamment à la contribution du Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée (Foprhoc), a rapporté l'agence TAP. Une étude d'évaluation du rendement de ce fonds, créé

depuis 10 ans, pour le conditionnement de l'huile d'olive (2006-2015), est en préparation, a ajouté M. Hamad lors de la 20^e réunion du conseil tunisien de l'huile d'olive conditionnée. Il a appelé à formuler des propositions pour définir les missions de ce fonds, en attendant les résultats de cette étude. La réunion a regroupé les représentants des ministères de l'Agriculture, du Commerce, des Finances et l'Office national de l'huile (Onh), ainsi que des professionnels, producteurs, industriels et exportateurs. Le ministre a souligné la nécessité d'une stratégie nationale commune aux ministères concernés et aux professionnels pour promouvoir la production et développer les exportations dans ce secteur. Les participants ont notamment proposé la création au port de Radès d'un passage destiné aux exportateurs afin de faciliter les procédures de passage ainsi qu'une meilleure connaissance de ce produit phare de l'industrie agroalimentaire. Yanis H.

teurs. Le ministre a souligné la nécessité d'une stratégie nationale commune aux ministères concernés et aux professionnels pour promouvoir la production et développer les exportations dans ce secteur. Les participants ont notamment proposé la création au port de Radès d'un passage destiné aux exportateurs afin de faciliter les procédures de passage ainsi qu'une meilleure connaissance de ce produit phare de l'industrie agroalimentaire. Yanis H.

Djezzy lance l'offre DYALNA pour les micro-entreprises

DJEZZY lance sa nouvelle offre DYALNA, une solution idéale pour les artisans, commerçants et professions libérales, et à toutes les entreprises composées de 1 à 5 personnes, soucieuses de contrôler leurs budgets de communication. DYALNA est constituée d'une ligne principale et de 2 à 4 lignes secondaires, proposée au prix mensuel de 3 500 DA et soumise à un contrat de 12 mois.

Les abonnés de cette offre bénéficient de :

21 heures de communications gratuites valables vers tous les réseaux.

1Go d'internet gratuit chaque mois.

Des bonus de rechargement généreux valables vers tous les réseaux

: 1 000 DA = 3 000 DA / 2 000 DA = 7 000 DA.

DYALNA est une offre permanente disponible dès à présent dans toutes les boutiques Djezzy à travers le territoire national.

Communiqué

— D'une capacité d'accueil de 18 000 lits à moyen terme —

Tipasa : des projets touristiques d'envergure

■ Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, a annoncé jeudi que Tipasa allait abriter de nombreux projets touristiques d'envergure dont la capacité d'accueil pourrait atteindre 18 000 lits à moyen terme.

Par Anissa D.

Intervenant lors de la présentation du Schéma d'aménagement du territoire au siège de la wilaya, le ministre a précisé que Tipasa allait abriter de nombreux projets touristiques d'envergure susceptibles d'élever la capacité d'accueil actuelle de 2 000 à 20 000 lits à moyen terme.

Il a exhorté l'exécutif de s'appuyer sur le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) dans un cadre d'une vision nationale cohérente et une complémentarité intersectorielle.

M. Ghoul, qui a visité plusieurs projets de son secteur en compagnie du wali de Tipasa, Abdelkader Kadi, où ils ont procédé à la pose de la première pierre des complexes et villages touristiques, a estimé que «Tipasa constitue la locomotive du tourisme en Algérie».

Le ministre a, en outre, appelé à saisir l'occasion d'investir dans la Zone d'extension touristique «Matares-Chenoua» (ZET) adoptée mercredi par les membres de l'APW. La ZET devrait abriter 30 projets touristiques sur une superficie globale de 157 hectares.

M. Ghoul n'a pas manqué de mettre en avant les efforts du wali qui a fait avancer le dossier après dix années de retard.

Dans la zone d'extension touristique (ZET) Matares-Chenoua, le ministre a posé la première pierre d'un projet de réalisation d'une station balnéaire «Tipaza Land» qui s'étend sur près de 12 000 m². La station comprend des hôtels



Ph. > D. R.

internationaux 5 étoiles, des villages et des villas, outre un parc d'attractions aquatiques, des piscines et des espaces de sport et de loisir.

Le projet d'investissement privé d'un coût de 12 000 000 000 DA, selon une étude technique, est financé par trois banques. Après avoir insisté sur l'importance de diversifier les prestations touristiques, M. Ghoul a fait savoir que la réception du projet est prévue dans 30 mois.

Par ailleurs, le wali a donné son accord de principe concernant l'octroi d'une autorisation aux investisseurs pour l'ouver-

ture d'une activité de balade en mer sur l'axe Alger-Sidi Fredj-Tipaza.

Le ministre a également inspecté dans la même région un projet de réalisation d'une station balnéaire «Le Grand Bleu» dont le taux d'avancement des travaux a atteint 70%. D'une capacité de 850 lits, la station ouvrira ses portes aux touristes durant le premier semestre 2017.

Il a été également procédé à la pose de la première pierre de l'hôtel «Radisson Tipaza» qui permettra, dans une première étape, la création de 190 postes de travail permanents.

L'hôtel dispose entre autres de 168 chambres, des espaces de loisirs et des salles de conférences.

Dans le village touristique de Tipaza relevant de l'Entreprise de gestion touristique qui fait l'objet de travaux de réhabilitation et de restauration, le ministre a mis l'accent sur l'importance de changer les mentalités dans le secteur public, de diversifier les prestations, de cibler les familles à travers la création d'espaces de loisirs et de sport et d'ouvrir des écoles d'équitation, de plongée sous-marine et autres.

A. D./APS

Médéa

La relance de la culture fourragère en ligne de mire

La culture fourragère demeure marginale dans la wilaya de Médéa où à peine 8% de la surface agricole utile (SAU), soit environ 27 000 hectares, sont consacrés à cette culture, en dépit de l'intérêt crucial qu'elle représente pour le développement de la filière lait.

Le faible taux d'intégration de cette activité dans la chaîne de production agricole, supportée essentiellement par les filières lait, viandes (rouge et blanche) et l'arboriculture, risque d'entraver l'essor de l'élevage animal dans la région, notamment bovin, eu égard à la complémentarité entre ces deux activités, a-t-on souligné auprès de la direction des services agricoles.

Les services agricoles comptent mettre à profit les récentes mesures initiées par le ministère de l'Agriculture, destinées à la

relance de cette activité, pour tenter de transcender les obstacles sur lesquels bute le développement de ce segment d'activité.

Des actions de proximité ont été engagées, dès la fin décembre 2015, a-t-on appris de même source, en direction des opérateurs économiques en rapport avec le secteur pour la vulgarisation du dispositif d'aide mis en place à cet effet par la tutelle, en expliquer également les modalités d'exécution et essayer, à travers ces actions, de faire adhérer le plus grand nombre possible d'opérateurs à ce dispositif.

Le dispositif en question porte, a-t-on fait savoir, sur une série de mesures incitatives, sous formes de subventions octroyées par l'état, couvrant, à hauteur de 30 à 50%, les frais d'acquisition de différents types de semences utilisées dans les cultures fourra-

gères. Les exploitants agricoles qui souscrivent à ce dispositif pourront bénéficier d'une décision d'octroi de subvention, délivrée uniquement par l'opérateur économique, public ou privé, agréé par les services agricoles, a-t-on ajouté.

D'autres mesures sont également incluses dans ce dispositif d'aide, concernant l'aide à l'acquisition de matériels et d'équipements d'irrigation d'appoint, ainsi que le financement d'engins agricoles adaptés à ce type de culture, a ajouté la même source.

Le personnel de vulgarisation, affecté au niveau des subdivisions agricoles, a été mis à contribution pour informer les exploitants agricoles, intéressés par ce dispositif, des modalités et conditions d'accès à cette subvention, a-t-on noté.

G. Y./APS

Tissemsilt Plus de 7 700 logements en cours de réalisation

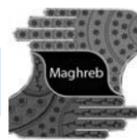
PAS MOINS de 7 768

logements publics locatifs et destinés à la résorption de l'habitat précaire (RHP) sont en cours de réalisation dans la wilaya de Tissemsilt, a indiqué jeudi le wali, Abdelhamid Ghazi. Lors d'une rencontre mensuelle avec la presse, consacrée au secteur de l'habitat, le wali a souligné que les travaux de réalisation de ce quota, réparti sur différents communes de la wilaya, connaissent un rythme variant entre 5 et 60%. Le chef de l'exécutif de la wilaya prévoit la réception, avant la fin de l'année en cours, de 1 580 logements publics locatifs LPL et RHP dont 700 LPL au chef-lieu de wilaya dont le taux d'avancement des travaux de réalisation a atteint 70%.

D'autre part, il a déclaré que les travaux de 6 538 logements ne sont pas encore lancés faute de moyens de réalisation (entreprises), d'assiettes foncières et à cause des problèmes cumulés dont souffre l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), en plus des bureaux d'études incompetents. Par ailleurs, M. Ghazi a signalé l'éradication de 820 habitations précaires et indécentes à travers 11 sites de la wilaya depuis le lancement des opérations de relogement au titre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP). Au sujet du vieux quartier «Derb» dans la commune Ouled Bessam, le même responsable a révélé que plusieurs propositions ont été faites à ses habitants qui ont opté pour la reconstruction et l'aménagement à travers notamment la réalisation de réseaux d'assainissement et d'AEP et le revêtement des chaussées, ajoutant que dix habitations de ce quartier seront démolies pour l'ouverture d'un chemin. S'agissant du programme AADL 2, M. Ghazi a mis l'accent sur la nécessité d'adopter par l'agence AADL une méthode coordonnée avec les autorités de wilaya, ajoutant que le chef-lieu de wilaya ne dispose pas d'assiette foncière pour satisfaire les demandes de plus de 3 000 souscripteurs.

«Nous avons proposé aux responsables de l'AADL de réserver des quotas dans des zones où ne résident pas les souscripteurs», a-t-il fait savoir. Le chef de l'exécutif a affirmé également la prise en charge de la situation de 600 logements en préfabriqué dans différentes communes de la wilaya avec la collaboration de l'expérience de la wilaya de Chlef. La wilaya de Tissemsilt a bénéficié, depuis l'an 2000, d'un quota de 23 030 logements dont 8 724 ont été réceptionnés à ce jour.

Ali O.



Sortie de crise en Libye

Le gouvernement d'union consolide son autorité

■ *Le gouvernement d'union nationale en Libye, formé en vertu de l'accord politique libyen signé en décembre dernier sous l'égide des Nations unies, consolide de plus en plus son autorité en vue d'une sortie de crise dans ce pays.*

Par Moncef G.

L'accord politique, signé par des représentants des deux parlements rivaux libyens, prévoit de confier le pouvoir exécutif à un gouvernement d'union nationale conduit par un Premier ministre secondé par un Conseil présidentiel.

Il est stipulé en outre que le Parlement reconnu par la communauté internationale et basé à Tobrouk (est) représente le pouvoir législatif. Le Congrès général national (CGN), instance législative non reconnue basée à Tripoli, devient lui le Conseil d'Etat.

La Déclaration constitutionnelle – sorte de mini-Constitution qui régit le pays depuis la chute de l'ancien régime de Muammar Kadhafi en 2011 – doit être amendée pour intégrer les termes de l'accord politique.

Le pouvoir exécutif

Le gouvernement d'union nationale est dirigé par un Premier ministre et des vice-Premiers ministres. Son siège est à Tripoli mais il «peut exercer depuis toute autre ville».

Conformément à l'accord politique, le mandat de ce gouvernement est de un an à compter de la date du vote de confiance accordé par le Parlement. Si le projet de Constitution n'est pas finalisé avant ce délai, son mandat est «automatiquement prolongé pour un an seulement».

Un gouvernement d'union nationale a été soumis au Parlement de Tobrouk mais il n'a pu, jusqu'à ce jour, obtenir un vote de confiance.

Le Conseil présidentiel

Selon le texte de l'accord politique, le Conseil présidentiel est une sorte de cabinet restreint qui conduit le gouvernement d'union de manière consensuel-

le.

Il s'agit d'«un conseil (...) présidé par le Premier ministre et formé de cinq vice-Premiers ministres et trois ministres dont un chargé des affaires relevant du Premier ministre et des affaires législatives, un deuxième des affaires du conseil et un troisième pour les associations de la société civile».

Le Conseil présidentiel désigne les membres du cabinet et ne prend ses décisions qu'à l'unanimité des voix du Premier ministre et de ses adjoints.

Le pouvoir législatif

Le Parlement : le Parlement reconnu par la communauté internationale, basé actuellement à Tobrouk, dont les membres ont été élus au suffrage universel en juin 2014, est l'instance législative pour la période de transition prévue par l'accord politique et dont le mandat est établi à deux ans.

Le Parlement accorde ou non la confiance au gouvernement d'union, «adopte le budget, contrôle le gouvernement et entérine les politiques publiques soumises par le gouvernement».

Le Conseil d'Etat, considéré comme «la plus haute instance consultative de l'Etat» par l'accord politique, est composé des 145 élus du Congrès national général basé à Tripoli et dont le mandat a expiré le 7 juillet 2012. Ce Parlement n'est plus reconnu par la communauté internationale.

L'avis du Conseil d'Etat «est contraignant pour le gouvernement d'union (...) en ce qui concerne les projets de loi avant de les soumettre au Parlement qui, à son tour, les accepte ou les rejette».

Le gouvernement d'union tente de pacifier la Libye

Le gouvernement d'union



Ph : DR

nationale libyen, qui a pu s'installer à Tripoli après qu'il exerçait depuis la Tunisie, a ordonné mercredi à toutes les institutions d'utiliser son logo et d'obtenir son feu vert pour leurs dépenses, quelques heures après la décision des autorités non reconnues de Tripoli de lui céder le pouvoir.

Arrivé il y a une semaine à Tripoli, le gouvernement d'union soutenu par l'ONU a engrangé depuis d'importants ralliements dont celui de la Banque centrale, de la compagnie pétrolière et de plusieurs villes libyennes.

Le Premier ministre désigné en décembre 2015 en vertu de l'accord signé sous l'égide de l'ONU par certains députés des deux Parlements rivaux libyens, Fayez al-Sarraj, a pu obtenir le ralliement du «gouvernement» parallèle de Tripoli. Mais le gouvernement d'union n'a pas encore été formellement accepté par les autorités rivales qui contrôlent l'est du pays, la Cyrénaïque, à plus de 1 000 km de Tripoli.

L'émissaire de l'ONU pour la Libye, Martin Kobler, a salué le ralliement du «gouvernement» de Tripoli comme une «bonne nouvelle», tout en ajoutant que «les actes devront suivre les paroles» de soutien.

La Libye dispose maintenant de deux gouvernements au lieu de trois auparavant : celui d'union nationale siégeant à Tripoli et l'autorité basée dans l'Est du pays que la communauté internationale appelle aussi à céder le pouvoir à l'exécutif d'union, qui puisse restaurer un pouvoir central.

Le médiateur de l'ONU pousse le gouvernement d'union à l'action

Le nouveau gouvernement libyen d'union nationale doit se mettre au travail d'urgence pour améliorer la sécurité et la situation humanitaire dans le pays, a souligné jeudi le médiateur de l'ONU, Martin Kobler, devant le Conseil de sécurité.

Ce gouvernement «doit passer de la salle de conférences au travail pratique», a-t-il déclaré selon des diplomates, au cours de consultations à huis clos.

M. Kobler s'est montré circonspect, soulignant que les conditions de sécurité restaient «fragiles» et la situation politique instable, ont indiqué les mêmes diplomates.

Plusieurs ambassadeurs des 15 pays membres du Conseil ont noté des progrès mais ont souligné que la route serait longue avant de rétablir la stabilité dans le pays.

Pour l'ambassadeur russe Vitali Tchourkine, la situation en Libye «continue d'être presque catastrophique».

Le gouvernement d'union «n'a pas été approuvé par le Parlement et il y a des groupes influents qui ne sont pas satisfaits des arrangements actuels», a-t-il ajouté.

Il a souligné la nécessité d'établir «des autorités centrales fortes» en Libye, en particulier pour mener la lutte contre le groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech) qui s'est implanté dans le pays. Le gouvernement d'union libyen,

soutenu par l'ONU et les grandes puissances, renforce progressivement son influence depuis qu'il s'est installé à Tripoli.

Le gouvernement d'union dirigé par Fayez al-Sarraj a été approuvé par une courte majorité des députés du Parlement siégeant à Tobrouk (Est), mais il faut encore un vote solennel pour qu'il soit pleinement légitimé.

Le gouvernement d'union prend le contrôle du site internet des autorités non reconnues

Le gouvernement d'union nationale libyen a pris jeudi le contrôle du site internet du cabinet non reconnu de Tripoli, rapportent des médias.

Désormais, c'est le logo de l'«Etat de Libye - gouvernement d'union nationale» qui remplace celui du «Gouvernement de salut national» (illégitime) qui gérait les institutions de Tripoli depuis l'été 2014.

Dans un communiqué diffusé jeudi, il est annoncé que «le site internet du Premier ministre est dorénavant sous la supervision du Bureau d'information (...) du gouvernement d'union».

Là où étaient inscrits jusqu'à présent les noms des membres du cabinet non reconnu dirigé par Khalifa Ghweil, figurent à présent ceux des membres du Conseil présidentiel qui seconde le gouvernement d'union dirigé par Fayez al-Sarraj. M. G.

Sahara occidental/Conseil de sécurité

Ban Ki-moon présentera son rapport vers la mi-avril

Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, présentera son rapport périodique sur le Sahara occidental au Conseil de sécurité vers la mi-avril, a indiqué Ahmed Boukhari, le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU.

Ce rapport, tant attendu, annoncé par la presse pour demain vendredi sera finalement «présenté au Conseil de sécurité vers la mi-avril», a indiqué M. Boukhari à l'APS.

«Le rapport que le peuple sahraoui et toute la communauté internationale attendent avec intérêt sera présenté au Conseil de sécurité par Ban Ki-moon ou l'un

de ses adjoints le 17 ou le 18 avril», a-t-il ajouté.

L'examen de ce rapport périodique intervient cette année dans un contexte très particulier, marqué par des tensions vives entre le secrétariat général de l'ONU et Rabat qui a mené une vraie campagne de dénigrement contre Ban Ki-moon pour avoir qualifié la présence marocaine dans les territoires sahraouis d'occupation.

Ce rapport devrait être suivi par une autre réunion du Conseil de sécurité, prévue fort probablement le 28 avril et qui sera consacrée au devenir de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un

référendum au Sahara occidental). Par ailleurs, le Conseil de sécurité abordera d'ici à une heure la situation dans les territoires sahraouis occupés après les mesures de rétorsion prises par le Maroc contre la Minurso.

Cette réunion se tiendra à la demande de Venezuela et de l'Uruguay, deux membres non permanents du Conseil de sécurité, selon M. Boukhari.

Le Venezuela a également demandé au secrétariat général de l'ONU d'informer le Conseil de sécurité sur la situation humanitaire des réfugiés sahraouis.

R. M.

Turquie

Ankara et Israël sur le point de normaliser leurs relations

■ La Turquie et Israël, en brouille depuis 2010, se sont entendus pour «finaliser» rapidement un accord de normalisation de leurs relations, ont annoncé hier les autorités d'Ankara au terme d'une nouvelle session de négociations à Londres.

Par Ali O.

Dans une déclaration publiée tard dans la nuit, le ministère turc des Affaires étrangères a fait état de « progrès » et de « rapprochement » lors de ces discussions et indiqué que les deux pays avaient « convenu que l'accord serait finalisé au cours de la prochaine réunion qui sera convoquée très prochainement ». Contacté par l'AFP, le ministère israélien des Affaires étrangères s'est pour sa part refusé à tout commentaire immédiat. Les pourparlers de Londres ont été menés par le sous-secrétaire d'État au Affaires étrangères Feridun Sinirlioglu côté turc. Israël était représenté par l'envoyé spécial du Premier ministre Benjamin Netanyahu Joseph Ciechanover, et le président par intérim du Conseil de sécurité nationale, le général Jacob Nagel, selon Ankara. Les précédentes sessions de négociations s'étaient déroulées à Genève. Longtemps alliés, les deux pays ont quasiment gelé leur relations depuis 2010 et l'assaut meurtrier lancé en 2010 par des comman-

dos israéliens contre plusieurs bateaux affrétés par une ONG islamique turque, proche du régime de l'actuel président islamiste-conservateur Recep Tayyip Erdogan, qui voulait rompre le blocus imposé à Gaza.

L'opération s'était soldée par la mort de 10 Turcs.

Après plusieurs années de froid, largement entretenues pas des déclarations incendiaires de M. Erdogan, les deux pays ont renoué contact. Dans un entretien accordé hier, avant le communiqué du ministère, au quotidien Vatan, le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu a estimé que « d'importants progrès ont été accomplis » par les deux parties. La Turquie a posé trois conditions à une normalisation : des excuses publiques pour l'incident de 2010, des indemnités pour les victimes et la levée du blocus imposé depuis 2006 par Israël à Ghaza, contrôlé par le mouvement islamiste palestinien Hamas. M. Netanyahu a déjà présenté des excuses officielles et, selon Ankara, les négociations sur les compensations sont presque bouclées. Le ministère turc des Affaires étrangères n'a pas précisé la nature



des « progrès » accomplis à Londres mais Ankara a toujours précisé que la levée du blocus

de Ghaza, hautement improbable selon les analystes, était indispensable à un accord. La

Turquie est un des plus fidèles soutiens du Hamas et M. Erdogan qualifie régulièrement de « génocide » la politique israélienne envers les Palestiniens. « Nos conditions n'ont pas changé depuis 2010 », a encore rappelé jeudi M. Davutoglu devant la presse. Plusieurs signes récents ont confirmé le réchauffement en cours entre les deux pays. M. Erdogan s'est entretenu au téléphone avec son homologue israélien Reuven Rivlin après l'attentat-suicide qui a tué, le 19 mars à Istanbul, quatre touristes étrangers, dont trois citoyens israéliens. Lors de sa visite aux États-Unis la semaine dernière, le président turc s'est également entretenu avec des représentants d'associations juives. Les analystes suggèrent que le désir de rapprochement manifesté par Ankara a été accéléré par la crise diplomatique qui affecte ses relations avec la Russie autour de la guerre en Syrie, avec un intérêt particulier pour les réserves de gaz israéliennes. Moscou est le principal fournisseur d'hydrocarbures d'Ankara. A. O.



Points chauds

Favoris

Par Fouzia Mahmoudi

Si Emmanuel Macron, ministre français de l'Économie, s'est depuis le début de son mandat fait remarquer par sa volonté de moderniser la façon qu'ont les socialistes de traiter les dossiers et réformes économiques, il vient aujourd'hui de franchir un nouveau pas en créant son propre mouvement politique. En effet, celui qui depuis son entrée au gouvernement est le plus apprécié des ministres socialistes a certainement voulu profiter de sa popularité pour s'ancrer plus profondément et durablement dans le champ politique. Mais comme l'on s'en doute l'annonce de la création de « En Marche ! », un mouvement qui ne se veut ni de droite ni de gauche, a immédiatement provoqué les réactions les plus négatives. La première étant celle du Chef du gouvernement dont fait partie Macron. Manuel Valls a ainsi déclaré qu'« il serait absurde de vouloir effacer les différences entre gauche et droite ». « Il y a forcément des forces politiques, a-t-il fait remarquer. Il y a même une gauche et même une droite. Il y a des extrêmes gauches et une extrême droite. Et heureusement. C'est ainsi que fonctionne notre démocratie ». Du côté de la droite, Alain Juppé estime qu'« un de nos principaux ministres, celui qui est chargé de l'Économie, qui a un très bon bilan à son actif depuis qu'il est ministre (...), eh bien ce ministre, au lieu de s'intéresser à son métier de ministre (...), eh bien il vient de créer un nouveau parti, pour préparer sa future trajectoire politique ». « Vous pensez que c'est à ça qu'un ministre doit consacrer son temps aujourd'hui ? Créer un nouveau parti plutôt que de faire son boulot de ministre ? », a demandé l'ancien Premier ministre. « Ça aussi, ça déboussole un peu les Français et ça alimente cette grave crise de conscience que nous vivons aujourd'hui ». Mais cette réaction est loin de faire l'unanimité à droite, l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, qui par ailleurs soutient Alain Juppé pour 2017, ayant salué l'initiative du jeune ministre, déclarant même ne voir « aucune incompatibilité » entre Emmanuel Macron et Alain Juppé, allant même jusqu'à imaginer l'actuel ministre de l'Économie en Premier ministre d'un Alain Juppé président. Peut-être cette dernière possibilité est ce qui pousse Manuel Valls à tant de réserve face à l'initiative de son ministre, qui n'en est pas à sa première bourde par ailleurs. Il y a quelques mois, le Premier ministre avait publiquement sermonné Macron après les critiques de ce dernier sur les 35 heures, une mesure socialiste phare. Reste aujourd'hui que Macron est l'une des personnalités politiques préférées des Français et que la gauche comme la droite pourraient être tentées d'essayer d'en tirer profit en en faisant leur porte-étendard, espérant ainsi attirer quelques électeurs de plus.

F. M.

Yémen

Trêve et pourparlers relancent l'espoir d'un règlement du conflit

Un cessez-le-feu dans la guerre au Yémen doit entrer en vigueur dimanche à minuit sous l'impulsion de l'ONU qui veut profiter de signes d'apaisement pour jeter les bases d'un règlement lors de pourparlers de paix le 18 avril à Koweït.

Cette nouvelle trêve a plus de chances de tenir que les précédentes, estiment des experts. Elle a été précédée d'une accalmie entre les rebelles chiites iraniens Houthis et l'Arabie saoudite qui les combat depuis mars 2015 à la tête d'une coalition arabo-sunnite. L'intervention saoudienne et surtout les accusations de « bavures » qui l'ont accompagnée ont fait l'objet de vives critiques, entraînant de discrètes pressions occidentales sur Riyad pour qu'une issue soit trouvée au conflit.

En outre, « la priorité donnée au Yémen a diminué la capacité des États du Golfe à participer à la coalition anti-jihadiste en Syrie et en Irak », a déploré un responsable américain.

Jeudi, le secrétaire d'État John Kerry a réclamé un « cessez-le-feu complet ».

« Pour la première fois, les groupes qui peuvent mettre fin aux opérations militaires majeures, en particulier les Saoudiens et les Houthis, semblent être plus disposés à le faire », note April Longley Alley, spécialiste du Yémen à l'International Crisis Group (ICG).

Houthis et Saoudiens ont échangé en mars des prisonniers à la faveur de pourparlers

inédits sur une trêve humanitaire à la frontière saoudo-yéménite.

Alors qu'un ministre saoudien annonçait lundi la présence d'une délégation de Houthis à Riyad, le porte-parole de ces derniers, Mohamed Abdessalem, faisait état le lendemain d'« un accord sur la poursuite de l'accalmie à la frontière et sur un arrêt des opérations militaires dans certaines provinces du Yémen ».

Cet accord peut « conduire à une cessation totale des actions militaires et ouvrir de claires perspectives au dialogue interyéménite au Koweït », a ajouté M. Abdessalem. La présidence yéménite a souligné mardi sa « sincère volonté de faire la paix » en annonçant l'arrivée à Koweït de représentants pour une « commission de désescalade », créée par l'ONU pour superviser le cessez-le-feu.

Le porte-parole de la coalition, le Saoudien Ahmed Assiri, avait déjà annoncé à l'AFP en mars la fin prochaine des « opérations (militaires) majeures » au Yémen.

Cette initiative avait aussitôt été applaudie par les États-Unis qui, comme les organisations humanitaires, s'inquiètent du coût humain d'un conflit ayant fait, selon l'ONU, quelque 6 300 morts, dont la moitié de civils, et 30 000 blessés.

Alors que des combats et des raids aériens se poursuivent sur différents fronts, le conflit semble s'enliser. Ni les loyalistes, soutenus par la coalition, ni les

Houthis et leurs alliés, des unités de l'armée restées fidèles à l'extrémité Ali Abdallah Saleh, ne parviennent à prendre l'avantage.

Les loyalistes ont certes reconquis l'été dernier cinq provinces du sud, mais ils peinent à les sécuriser avec la montée en puissance de groupes jihadistes. Et les Houthis, tout en perdant du terrain, sont toujours maîtres de la capitale Sanaa et de larges territoires du nord et de l'ouest.

« De fortes pressions internationales ont été exercées sur les protagonistes et leurs alliés régionaux pour cesser les hostilités et s'orienter vers un règlement politique », indique Riad Qahwaji, directeur de l'Institut du Proche-Orient et du Golfe pour les analyses militaires (Inegma). « En allant négocier à Riyad, les Houthis ont pris une option pour un règlement unilatéral, excluant leur allié (Ali Abdallah) Saleh », selon lui.

Néanmoins, une marginalisation de M. Saleh, encore influent au Yémen qu'il a dirigé pendant plus de 30 ans, est de nature à plaire au président Abd Rabbo Mansour Hadi et à son parrain saoudien, mais pourrait entraver une relance du processus politique.

D'autant que le clan Hadi a été fragilisé par le limogeage-surprise dimanche dernier du Premier ministre Khaled Bahah, lequel a dénoncé « un coup d'État » et accusé M. Hadi d'« abus et d'entraves à l'action de son gouvernement ».



Jusqu'à la fin de l'année au musée du Bardo

Le patrimoine préhistorique de l'Algérie exposé au public

■ En dépit de sa grande richesse, le patrimoine préhistorique de l'Algérie demeure méconnu. C'est pourquoi le Musée national public de préhistoire et d'ethnographie (Bardo) s'attache à le promouvoir auprès du grand public à travers une exposition.

Par Abia Selles

Le musée du Bardo accueille depuis le 15 mars dernier une grande exposition intitulée «L'Algérie dans la préhistoire, recherches et découvertes récentes». La recherche sur la préhistoire en Algérie a enregistré de grandes découvertes. Les fouilles conduites par des archéologues algériens ont permis d'exhumer de riches gisements archéologiques, et le matériel collecté et étudié a donné lieu à des publications importantes riches en informations sur les anciennes cultures de notre pays. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre une institution muséale et le monde de la recherche scientifique. Réalisée en partenariat avec le Laboratoire de préhistoire de l'Institut d'archéologie de l'Université d'Alger, l'ex-

position «L'Algérie dans la préhistoire» se propose de mettre à la disposition du public les moyens de découvrir et de comprendre les résultats des recherches menées par nos scientifiques sur ce pan éloigné du passé. A travers un parcours chronologique et une scénographie vivante et didactique, le visiteur est renseigné sur l'environnement, la faune et le climat de cette période ainsi que sur le mode de vie des hommes préhistoriques. Fossiles humains et animaux, éclats de silex et autres objets fabriqués par l'homme sont exposés et mis en valeur dans une démarche de vulgarisation de la recherche scientifique à destination de tous les publics. Dans cette exposition qui se présente comme une vitrine de la recherche algérienne sur la période préhistorique, le parcours de visite permet de tra-



verser plusieurs sites de fouilles de différentes régions d'Algérie ayant donné lieu à des découvertes importantes durant les dernières décennies. C'est le cas, par exemple, des recherches menées depuis 1992 par le P^r Mohamed Sahnouni sur le site de Ain El Hanech (Sétif). Un grand complexe préhistorique a été identifié sur ces lieux. Les vestiges préhistoriques proviennent également des gisements paléontologiques de Ain Boucherit et du site d'El Kherba. Les restes fauniques (hippopotames, rhinocéros, équidés...) et les restes lithiques font remonter la vie sur ces lieux à 1,8 million

d'années. Des illustrations en grand format permettent au visiteur d'imaginer le paysage de savane qui caractérisait le site à cette époque. A l'ouest du pays, plus précisément à Mostaganem, le site d'Errayah a également révélé des restes lithiques (bifaces, galets taillés, hachereaux...) grâce aux recherches menées par le P^r Abdelkader Derradji en 1996. Les fouilles démontrent un peuplement humain remontant à un million d'années. Ce chercheur a également découvert des restes lithiques dans la région de Ouled El Hadj au sommet d'un plateau de 500 m d'altitude. Les outils

ainsi exhumés ont permis de dater le site entre 150 000 et 40 000 ans avant notre ère. Cette grande exposition sur l'Algérie dans la préhistoire ne pouvait négliger les travaux menés sur le site de Tighennif à Mascara. Des informations détaillées sur ce site et autres sont à découvrir lors de cette exposition qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année. A.S.

Théâtre populaire de Bordj Bou Arreridj

Les spectacles présentés séduisent le public

Les spectacles présentés à l'ouverture des journées nationales du théâtre populaire, à Bordj Bou Arreridj ont séduit le public nombreux.

L'ouverture de la manifestation, lundi, a été marquée par la présentation de la pièce théâtrale «El Halka El Akhira» du théâtre de Sidi Bel-Abbès, au complexe culturel Aïcha-Haddad, «El Khotba» de la troupe Tadj et «El Mizbala El Fadila» de la troupe bordjienne El Amal présentées à la maison de la culture

Mohamed-Bouadiat. La placette El Kalaâ, au centre-ville, a été également mardi le théâtre de plusieurs spectacles réservés aux enfants, ravis des représentations présentées par les troupes El Beliri de Constantine avec la pièce «Ridjal El Aassa» et «Djeha» de la troupe Timezdoural de la wilaya de Béjaïa.

Quatre autres pièces théâtrales sont au programme dans la journée de mercredi qui seront présentées au complexe culturel Aïcha-Haddad à la salle «El Bachir El

Ibrahimi» et au musée Bordj El Mokrani. A l'affiche, «El Oud wal kalima Mehadja» de la coopérative Ness El Fen de la capitale des Bibans, «Hafl latizal» de la troupe Sekala de la ville de Bousmail (Tipasa), «Saât Esifr» et «Hadl» de la troupe Moudja de la ville de Mostaganem.

Les pièces seront présentées entre 15 h et 19 h pour permettre au grand public d'y prendre part, ont affirmé les organisateurs.

M.K.

Annaba

Ouverture lundi des journées du monodrame

Le théâtre régional Azzedine-Medjoubi d'Annaba accueillera à partir de lundi des journées du monodrame, avec à l'affiche des troupes d'Annaba, de Sétif et de Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris jeudi auprès du département artistique du théâtre. Le bal de cette manifestation culturelle qui devra se pour-

suivre jusqu'au 13 de mois courant, sera ouvert avec la pièce «Louisa» du metteur en scène Abdelhamid Gouri laquelle mettra à la page des jeunes talents prometteurs dans le monde du quatrième art, a précisé la même source. Au programme de ces journées du monodrame la pièce «Mira» de la coopérati-

ve du théâtre de Sidi bel-Abbès, et l'œuvre «Ana oua al akharine» (Moi et les autres) de la coopérative du théâtre de Sétif. En parallèle des journées du monodrame, les rues de la Coquette seront animées avec des représentations de la coopérative de Biskra, dans le cadre du théâtre de la rue. Y. C.

Salon du livre et de la presse de Genève

Des écrivains algériens à la 30^e édition

Plusieurs écrivains algériens participeront du 27 avril au 1^{er} mai prochain à la 30^e édition du salon du livre et de la presse de Genève aux côtés d'autres écrivains, traducteurs, philosophes et artistes de plusieurs pays, selon la presse suisse.

Ces intellectuels algériens dont Anouar Benmalek, Yasmina Khadra et Kaouthar Adimi participeront à des rencontres littéraires portant notamment sur la littérature de

l'exil, les identités et l'interférence linguistique.

Pour ses 30 ans, ce rendez-vous intellectuel accueille comme invité d'honneur la Tunisie, qui participe pour la première fois. La participation de la Tunisie mettra en avant la révolution du jasmin. Le salon qui accueillera également l'écrivain brésilien Paolo Coelho verra également l'organisation d'une exposition consacrée à la bande des-

sinée «Titeuf» du dessinateur suisse Philippe Chappuis. Le salon verra également la participation du poète syrien Nouri Al-jarrah, l'écrivain tunisien Rafik Bensellah et l'écrivain et bédéiste togolais Koffivi Assém.

Créé en 1987, le Salon du livre et de la presse de Genève est un rendez-vous culturel incontournable de la Suisse romande qui enregistre plus de 100 000 visiteurs chaque année, selon les organisateurs. R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Sirius

Jusqu'au 20 avril :

Exposition «Un con Scient» de l'artiste photographe Mizo Dar Abdellatif

Jusqu'au 14 avril :

Exposition de Anissa Berkane intitulée «Le Dikhr Pictural»

Galerie Aïcha HADDAD

Jusqu'au 09 avril :

Exposition de l'artiste peintre, «Souad Si - Abderrahmane»

Salle Ibn Khaldoun

Jusqu'au 14 avril

En plus de Batman V Superman, et après la projection de «Zootopie», c'est au tour de «Kung-fu Panda 3» d'être projeté à Alger.

Salle El Mouggar

Jusqu'au 27 avril :

Projection du long-métrage de fiction Le patio à raison de trois séances par jour : 14h00, 17h00 et 20h

Maison de la culture de Sétif 15 avril :

Projection du long-métrage ahia Ya Didou de Mohamed Zinet

Ecole régionale des beaux-arts

Jusqu'au 16 avril :

Soirées et récitals poétiques Librairie El Idjtihad (rue Arezki-Hamani, Alger)

Jusqu'au 18 avril :

Exposition-vente de peinture de Morad Foughali.

Salle Ibn Zeydoun

30 avril :

Célébration de la journée internationale du jazz

Palais de la culture Moufdi-Zakaria

16 avril :

«Le non-dit dans la littérature arabe», rencontre littéraire avec le romancier syrien Khalil Souleïh et l'Algérien Amine Zaoui

Complexe Culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)

Vendredi 8 avril à 15h :

Spectacle pour enfants, éducatif et divertissant Loubat Nina, interprété par la troupe El Mawdja El Zarka d'Alger.

Jusqu'au 13 avril :

Exposition d'art plastique de l'artiste Peintre Rachid Menzer, intitulée «Lumière des Aurès».

Samedi 9 avril à 15h :

Concert de musique par Houssam Dahal (chaâbi), Mohamed Saghir (variétés) et Chafik Hmaïdi (danse moderne).

Coup-franc direct

L'impair de la FAF

Par Mahfoud M.

La Fédération algérienne pense bien faire en différant la désignation d'un nouveau sélectionneur national qui succédera au Français Christian Gourcuff. Le patron de la FAF, Mohamed Raouraoua, a tenu à expliquer qu'il n'est pas du tout pressé de désigner un nouvel entraîneur pour prendre en main l'équipe nationale, alors que la sélection devrait préparer le match comptant pour les éliminatoires de la CAN 2017 face aux Seychelles. Les observateurs pensent qu'il a raison de penser ainsi et qu'il ne devrait pas s'empresse d'engager un coach, d'autant qu'il pourrait voir plus clair après les compétitions de l'Euro comme s'il pouvait engager un grand nom du football européen. Mais il a prouvé par le passé son incapacité à ramener un technicien de grande renommée. Il aurait été donc plus judicieux d'opter pour un entraîneur local pour la prochaine étape, d'autant plus que la sélection est pratiquement qualifiée et qu'il ne lui reste qu'un seul point pour être à la phase finale de cette compétition continentale. En outre, le prochain sélectionneur devra travailler dès maintenant en aidant le sélectionneur de l'EN olympique qui s'apprête à disputer les Jeux olympiques, en plus du fait qu'il devra s'acclimater avec la sélection en organisant quelques stages aux dates-FIFA.

M. M.

Meilleur joueur africain en mars Mahrez et Ghezal en pôle



LES DEUX internationaux algériens, Riyad Mahrez (Leicester City/Angleterre) et Rachid Ghezal (Lyon/France) sont nommés pour le trophée honorifique du meilleur joueur africain en Europe du

mois mars, dont le sondage est organisé mensuellement par la revue spécialisée *France football*. Les deux attaquants algériens sont concurrencés par Cédric Bakambu (Villarreal/RD Congo). Le vote des internautes a déjà débuté et se poursuivra jusqu'au dimanche 10 avril à 22 heures, précise la revue. Sur ce mois de mars, Ghezal était impliqué dans les cinq buts de son équipe contre Guingamp lors du festival de l'OL (5-1), il est aussi buteur à l'extérieur face à Rennes (2-2). Son influence est désormais déterminante au sein du trio d'attaque des Gones avec Lacazette et Cornet. En 24 matches de L1 pour 11 titularisations, il affiche un rendement haut de gamme : 6 buts et 6 passes décisives. Pour sa part, Mahrez, grâce à deux importants buts a permis à Leicester de prendre 6 points hors de ses bases. Tantôt buteur, tantôt passeur comme lors de ce match à domicile contre WBA où il a délivré un caviar en forme d'aile de pigeon à son coéquipier King. Les statistiques du joueur algérien sont impressionnantes : 16 réalisations en Premier League (dont 12 à l'extérieur) et 11 passes décisives. Si Leicester est champion en fin de saison, le natif de Sarcelles (France) peut prétendre également au trophée du meilleur joueur de Premier League, pronostiquent les spécialistes.

Classement Fifa

Les Verts à la 33^e place mondiale

LA SÉLECTION algérienne de football a gagné quatre places et devient 33^e au classement mensuel d'avril, publié jeudi par la Fédération internationale (FIFA), qui a permis également au Verts de reprendre leur première position sur le plan africain qu'ils ont perdue il y a quelques mois. L'Algérie devance d'une place la Côte d'Ivoire, 34^e au classement général et 2^e sélection africaine, alors que le Ghana (38^e) complète le podium continental. Le Sénégal (43^e) et l'Egypte (44^e) se positionnent respectivement à la quatrième et cinquième places africaines, tandis que le Cap Vert, qui menait le bal au classement continental lors des deux derniers mois, a dégringolé à la 6^e place dans ce registre et la 47^e sur le plan mondial. Le classement Fifa de juin prochain sera pris en compte lors du tirage au sort des qualifications pour le Mondial-2018 en Russie (zone Afrique). Les cinq premiers à cette date-là hériteront du statut de têtes de pots.

Confédération Africaine de Judo

Mohamed Meridja premier vice-président

L'ALGÉRIEN Mohamed Meridja a été élu premier vice-président de la Confédération africaine de judo (CAJ) à l'issue de l'assemblée générale électorale, tenue mercredi à Gammarth (banlieue nord de Tunis). Le Malien Habib Sissoukou a été élu nouveau président de la CAJ, succédant à l'Ivoirien Lassana Palenfo. Le bureau se compose également de la Botswanaise Estoni Haiti, secrétaire générale et du Gabonais André Angoi, trésorier général. Le président de la Fédération tunisienne de judo, Skander Hachicha, a été élu membre du bureau exécutif de la Confédération africaine de judo et occupera les fonctions de deuxième vice-président. Le nouveau bureau prendra ses fonctions après les Jeux olympiques de Rio de Janeiro en août prochain pour un mandat de quatre ans jusqu'aux olympiades de Tokyo en 2020.

Coupes africaines

Déplacements périlleux pour l'ESS et le MOB

■ Les deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique seront, sans aucun doute, en grande difficulté lors de ce match aller des huitièmes de finales de la C1 étant donné qu'ils ont hérité de gros morceaux.



Les Sétifiens en danger à Khartoum

Par Mahfoud M.

Ainsi, l'Entente de Sétif croisera le fer avec la formation égyptienne du Zamalek, tandis que l'ESS jouera El Merikh de Khartoum (Soudan). La surprenante formation du MOB, qui est à sa première participation dans cette compétition et qui a réussi à sortir la redoutable équipe tunisienne du Club Africain, tentera de refaire le coup au Caire et surprendre cette prestigieuse équipe du Zamalek. Les poulains du coach Amrani, malgré le fait qu'il s'agisse d'une grosse écurie africaine avec ses nombreux trophées décrochés, ne seront pas impressionnés et tenteront de faire leur possible pour revenir avec le meilleur résultat possible. Le plus impor-

tant pour les coéquipiers de Yaya dans cette première manche est d'éviter de perdre, sinon tenter de marquer au moins un but au cas où ils venaient à encaisser. L'homme en forme du MOB tentera, Ndoiy, en tous cas, fera tout son possible pour planter une banderille. Pour sa part, l'ESS aura fort à faire face à la formation devant l'équipe soudanaise d'El Merikh qui fera tout pour remporter cette première manche. Toutefois, les Sétifiens ne seront pas, pour autant, impressionnés, eux qui ont l'habitude de jouer les premiers rôles et ont même déjà remporté ce titre dans un passé récent. Les coéquipiers de Benlamri sont décidés à se donner à fond pour revenir avec le meilleur score possible.

Le CSC et le MCO en appel

De leur côté, les deux autres représentants dans la Coupe de la Confédération africaine, le MC Oran et le CS Constantine, qui évolueront à domicile pour cette première manche, tenteront de prendre option dès maintenant même s'ils auront, eux aussi, la tâche difficile.

Ainsi, les Hamraouas qui affrontent la formation marocaine du Kawkab de Marrakech, feront tout leur possible pour l'emporter.

Ils savent qu'ils doivent puiser dans leurs plus profondes ressources pour l'emporter face au voisin du Maroc dans ce derby passionnant, mais sont conscients aussi du fait qu'il faudra faire attention à cette équipe qui ne se déplacera pas en victime expiatoire.

Pour sa part, le CS Constantine affronte la formation égyptienne de Misr El Makassa qui n'est pas connue du public algérien, contrairement au Ahly et au Zamalek.

Les protégés de Gomes, qui ne veulent rien lâcher, souhaitent prendre une option lors de cette manche aller et cela passe bien sûr par une victoire avec un score rassurant.

Malheureusement pour les Constantinois, ils seront privés de leur buteur-maison, Boulemdaïs, blessé, qui a déclaré forfait. Malgré cela, le coach devrait trouver la solution pour remporter ce match qui reste important avant la manche retour.

M. M.

Ligue 1 Mobilis (25^e j)

L'USMA pour se reprendre, la JSK pour confirmer

Le leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, l'USM Alger, tentera de renouer avec le succès à l'occasion de la réception de la JS Saoura après la débâcle de la semaine dernière, alors que le RC Relizane poursuivra sa mission de sauvetage en se rendant à Alger pour donner la réplique au CR Belouizdad, lors de la 25^e journée prévue samedi.

Sévèrement battue lors de la précédente journée à Relizane (3-0), l'USMA tentera de se réconcilier avec son public et du coup s'approcher d'un septième titre qui lui tend les bras depuis plusieurs journées.

Avec une avance confortable de 13 points, le club algérois pourrait porter l'écart provisoirement à seize longueurs sur son poursuivant direct le MO Béjaïa (2^e, 38 pts) dont le match face à l'USMB est reporté à une date ultérieure en raison de sa participation à la Ligue des champions.

La JS Saoura (5^e, 35 pts), dont l'entraîneur Karim Khouda a

été démis de ses fonctions après le nul concédé face au MC Oran, se rendra à Alger pour tenter de tenir en échec le leader.

Le CR Belouizdad (4^e, 35 pts) sera au rendez-vous avec la réception du RC Relizane (14^e, 27 pts) dans un duel aux objectifs diamétralement opposés.

Si le Chabab aura à cœur de confirmer son succès face à l'ES Sétif (1-0) le RCR tentera de réaliser un résultat probant qui lui permettrait de quitter la zone de relégation, en cas d'une victoire. Le NA Hussein Dey (6^e, 33 pts) effectuera un déplacement périlleux à Tizi-Ouzou pour croiser le fer avec la JS Kabylie (9^e, 32 pts) qui reste sur deux victoires de rang, dont la dernière en déplacement face à l'USM Harrach (1-0). L'arrivée à la barre technique de Kamel Mouassa a fini par booster un groupe qui cherche désormais à progresser dans le classement et quitter la zone de turbulence. Le MC Alger (8^e, 32 pts), accroché au stade du 5-Juillet par le NAHD (0-0)

aura l'occasion de se racheter en déplacement sur le terrain de la lanterne rouge le RC Arbaâ (16 pts), dont l'avenir en Ligue 1 est scellé depuis des semaines. Un succès permettrait aux Algérois de renouer avec la victoire qui leur tourne le dos depuis... la 17^e journée (ndrl, à domicile face au RC Relizane 1-0). Les quatre dernières rencontres de cette 25^e journée se joueront ce vendredi 15 avril. La Ligue de football professionnel (LFP) a scindé cette journée en deux parties en tenant compte des clubs engagés dans les deux compétitions africaines.

LE PROGRAMME :

Samedi 9 avril 2016 à 16h :
USMA-JSS (17h)
RCA-MCA
JSK-NAHD
CRB-RCR
Vendredi 15 Avril 2016 :
CSC-ASMO
MCO-USMH
ESS-DRBT
MOB-USMB

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Tizi Ouzou

La police dresse son bilan

QUELQUE 210 affaires relevant du volet de la police judiciaire ont été traitées par la sûreté de wilaya de Tizi Ouzou durant le mois de mars écoulé, mettant en cause 283 personnes dont 27 ont été placées sous mandat de dépôt. Selon le bilan fourni, hier, par la cellule de communication de la sûreté de wilaya durant la même période de référence il est fait état de 266 opérations coup-de-poing menées contre la criminalité urbaine ciblant 276 points (quartiers sensibles, lieux publics, cafés maures, marchés, gare routière et chantiers de construction) et ayant permis le contrôle de 2 720 personnes. Parmi ces personnes contrôlées,

57 d'entre elles ont été présentées au parquet pour divers délits, à savoir 6 pour port d'arme prohibé, 8 pour détention de stupéfiants, 22 faisant l'objet de recherches, 3 pour séjour irrégulier et 18 pour autres délits. Onze d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt à l'issue de leur présentation. Sur le registre de la sécurité publique, la même source a indiqué que 17 accidents de la circulation faisant un mort et 20 blessés ont été recensés durant le mois écoulé. Il a été procédé à une cinquantaine de mises en fourrière, à l'établissement de 1 714 conventions et au retrait de 391 permis de conduire.

H.M.

Béjaïa

Un faux commissaire aux comptes arrêté

UN HOMME se faisant passer pour un commissaire aux comptes a été arrêté par les éléments de la Police judiciaire relevant de la sûreté de daïra d'El Kseur, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de T.S. âgé de 41 ans et résidant à El-Kseur. Suite à des informations qui sont parvenues à la police et après enquête, il a été découvert que le mis en cause, employé auparavant dans le bureau de sa femme, elle-même commissaire aux comptes, exerçait depuis quelques mois sans agrément, en qualité de commissaire aux comptes au niveau de la cité Mohamed-Boudiaf. «Des pièces à conviction, notamment des cachets falsifiés ont été découverts en sa possession», ajoute la même source. Présenté devant le tribunal d'Amizour, le prévenu a été placé sous contrôle judiciaire pour «usurpation de fonction de commissaire aux comptes et faux et usage de faux», précise-t-on. **Trafic de drogue : 6 individus arrêtés ces derniers jours**

La police des frontières aériennes de l'aéroport Abane-Ramdane de Béjaïa a réussi, la semaine passée, à appréhender deux individus, en l'occurrence M.F. âgé de 35 ans et A.M. 23 ans pour possession de drogue. Le premier prévenu ayant une double résidence à Béjaïa et à l'étranger, a été contrôlé à l'entrée de l'aéroport par les services de police des frontières qui ont découvert en sa possession une quantité de drogue. Le second a été arrêté à bord d'un véhicule au niveau du dispositif de sécurité fixe situé à l'entrée de l'aéroport en possession, également, d'une quantité de drogue. Les deux accusés ont été transférés au service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya où ils ont été entendus. Présentés devant

le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa, ils ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis et une amende de 50 000 DA chacun pour «possession de drogue pour consommation personnelle». Par ailleurs, un réseau de trafic de psychotropes composé de quatre individus âgés entre 41 et 46 ans, natifs de la région, a été démantelé dernièrement par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de wilaya à Taskriout, dans la daïra de Darguina, indique un communiqué de la sûreté de wilaya. Les quatre prévenus ont été pris en flagrant délit à Oued Ighzer alors qu'ils avaient en leur possession 453 comprimés psychotropes et 17,5 g de kif traité. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Kherrata, ils ont été placés sous mandat de dépôt par le juge instructeur pour les faits de détention de drogue, commercialisation, possession d'arme blanche, obstruction à une enquête de police, etc.

Hocine C.

4^e centenaire de la mort de Cervantès Lancement à Alger d'un cycle de projections

Un cycle de projections de films documentaires et de fictions sur la vie et l'œuvre de l'écrivain espagnol Miguel de Cervantès, organisé à l'occasion des célébrations du quatre centième anniversaire de sa disparition, a été lancé jeudi à Alger. Organisé à l'Institut Cervantès d'Alger en collaboration avec l'ambassade d'Espagne en Algérie, ce cycle de quatre projections, programmées une fois par semaine jusqu'au 28 avril, a été inauguré avec le documentaire «Les folies de Don Quichotte», consacré au plus célèbre personnage de l'écrivain. Produit par la télévision espagnole, ce film de près de deux heures, mêle des reconstitutions des épisodes les plus marquantes de «Don Quichotte de la manche», à des éclairages sur le contexte historico-politique de sa rédaction (Espagne de la fin XVI^e/début XVII^e siècles) et les propres vicissitudes de Cervantès, notamment ses cinq années de captivité à Alger, alors sous régence ottomane.

R. C.

Le scandale Panama Papers préoccupe les Algériens



Djalou@hotmail.com

Bordj Badji Mokhtar et El Oued

Arrestation de 12 contrebandiers et 5 familles sauvées

■ Douze contrebandiers ont été arrêtés et 60 tonnes de denrées alimentaires saisies par un détachement de l'Armée populaire nationale jeudi matin à Bordj Badji Mokhtar, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

Par Ahcène G.

«**D**ans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande, un détachement de l'ANP a arrêté, ce matin 7 avril 2016 à Bordj Badji Mokhtar, douze contrebandiers et saisi une importante quantité de denrées alimentaires s'élevant à 60 tonnes chargée à bord de six camions et un véhicule tout-terrain», précise la même

source. «Par ailleurs et suite aux dernières importantes précipitations de pluies enregistrées au niveau de la localité de Djarech, wilaya d'El Oued, un autre détachement a réussi à porter secours et à évacuer cinq familles, dont les maisons ont été inondées, tandis qu'un important nombre de têtes de bétail à été sauvé», ajoute le MDN.

A. G./APS



Chlef

Saisie de plus d'un quintal de drogue

UNE QUANTITÉ de 1,55 quintal de kif traité a été saisie par la brigade criminelle de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya de Chlef, a-t-on appris auprès du chargé de la communication de la sûreté de wilaya. Selon le lieutenant Angoud Cherif, la brigade crimi-

nelle concernée a démantelé un réseau spécialisé dans le trafic de drogue. Deux individus âgés de 36 et 42 ans, issus de l'ouest du pays, ont été arrêtés lors de cette opération. Un véhicule utilisé par les membres du réseau pour le transport de la marchandise a également été saisi, ajoute-t-on de même source. L'opération est intervenue, selon le responsable, à la suite d'infor-

mations faisant état de l'existence d'un groupe de trafiquants activant dans l'ouest du pays. Les enquêtes menées en vertu d'une autorisation judiciaire d'extension de la compétence ont permis l'arrestation de deux individus en possession de la drogue saisie qui était dissimulée à l'intérieur du véhicule.

K. L.

Tizi Ouzou

19 baraques de fortune vendant de l'alcool démolies

DANS le cadre de la lutte contre le commerce illicite de boissons alcoolisées, deux opérations policières ont été menées dimanche et mercredi derniers dans la localité de Tadmaït (17 km à l'ouest de la wilaya de Tizi Ouzou), a-t-on appris, hier, auprès de cellule de communication de la sûreté de wilaya. A l'issue de ces deux opérations, 19 baraques, érigées de manière anarchique et

illégale, pour servir de débit de boissons alcoolisées illicite ont été démolies avec les moyens des communes relevant de la Daïra de Draâ Ben-Khedda. Une quantité de près de 6 000 bouteilles d'alcool de différentes marques et volumes ont été saisies, outre du matériel et ustensiles utilisés dans ces lieux, selon la même source.

Hamid M.